

Comme pour les autres salles mises à disposition par la Ville, le règlement prévoit le dépôt d'une demande de réservation, le respect des conditions de la Police du commerce, et la mise à disposition du local moyennant un contrat de location entre la Ville et une personne responsable. La Municipalité a ainsi accepté le règlement d'utilisation du local chauffé et le tarif de location.



## Calendrier des manifestations

### MÉRITES SPORTIFS

Les Mérites sportifs 2016 auront lieu le jeudi 6 avril à 18 h 30 au Casino. M. Laurent Tièche, maître de cérémonie, remettra les diplômes et récompenses aux lauréats, ainsi qu'aux bénévoles qui se sont fortement investis dans l'organisation d'événements sportifs. La soirée sera également animée par divers intermèdes. Deux partenaires seront présents pour cet événement, le Journal de Morges qui attribue le Coup de cœur des lecteurs et Swiss Volunteer Gaz Naturel, qui récompense et encourage le bénévolat dans le domaine sportif. Cette cérémonie publique sera suivie d'un moment de convivialité.

### CHAMPIONNAT SUISSE D'ESCRIME U17 ET U20

Le Club d'Escrime de Morges organise, les 28, 29 et 30 avril, les championnats suisses d'escrime U17 et U20, avec 12 titres nationaux en jeu (fleuret, sabre et épée). Les compétitions auront lieu à la patinoire des Eaux-Minérales et accueilleront environ 300 escrimeurs et

400 spectateurs. Après discussion avec le Club d'Escrime de Morges afin de connaître ses besoins pour organiser un tel événement, la Ville mettra gracieusement à disposition la patinoire et fournira diverses prestations nécessaires au déroulement de l'événement : auxiliaires de parcs, podiums, drapeaux et décoration florale.

### MORGES BOUGE, LA 10E !

Morges bouge se déroulera le vendredi 5 mai 2017 et fêtera ses 10 ans. Le départ aura lieu comme habituellement à 17h, à Beausobre. Au menu des festivités: nouveau parcours de 10 km; concours du plus beau déguisement; animations pour les enfants et repas offert après la course.



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2017.

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> février 2017.

#### REDACTION & CONTACT

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40  
Fax +41 21 804 96 45  
email [municipalite@morges.ch](mailto:municipalite@morges.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## Nouvelles des préavis votés

### GESTION DE CRISE

Le 4 février 2015, le Conseil communal a adopté le préavis concernant la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs. La cellule de crise est opérationnelle. Trente personnes ont participé à 4 modules de formation. Parmi les aspects abordés, citons : qu'est-ce qu'une crise ? Les bases légales, la communication institutionnelle et de crise. La salle Léman, à Riond-Bosson 14, est équipée et prête en tout temps. Elle a été complétée par des téléphones fixes, les réseaux radio police-pompiers, des tableaux muraux blancs et un écran tactile.



### Exercice grandeur nature

Quatre exercices grandeur nature, dont un en conditions réelles, non annoncé comme exercice, ont permis de rôder le processus. La collaboration entre l'administration de la Ville et les services de secours en est sortie renforcée. Réalisé le 30 juin avec le SIS Morget, l'exercice grandeur nature a montré que le dispositif fonctionnait et que les collaborateurs répondaient présents avec professionnalisme, et que la méthodologie était intégrée.

Pour la mise en place du processus et les formations, le mandat a été adjugé à Lasec Consulting, en la personne de Luc Amiguet, ancien directeur de la division sécurité et membre de la direction générale de l'aéroport de Genève durant plus de dix ans. M. Amiguet est également membre du bureau d'enquête sur les accidents d'avion.

### REGARDER LE CONSEIL COMMUNAL SUR LE WEB

Les séances du Conseil communal seront retransmises durant 2 ans (20 séances) via le site Internet de la commune. Elles seront également archivées afin d'être visionnées en tout temps. Le 5 octobre 2016, le Conseil communal a donné son feu vert à cette retransmission. Deux offres ont été sollicitées. La Municipalité a décidé d'adjuger la diffusion des séances du Conseil communal à la Société Sonomix Sàrl, à Chavornay. Celle-ci travaille comme régisseur pour le Grand Conseil vaudois depuis 2002 et le Conseil communal de Lausanne depuis 2009. Elle assume également la prise de vue et la gestion technique des séances du Conseil communal de Prilly, de Renens et de Neuchâtel. Sonomix prend en charge l'ensemble des tâches relatives aux retransmissions, du montage des caméras à Beausobre jusqu'aux contacts avec les diffuseurs. La séance du 1<sup>er</sup> février 2017 sera la première séance filmée.

### PANNEAUX SOLAIRES À BEAUSOBRE

La Municipalité a organisé trois appels d'offre sur invitation après l'octroi par le Conseil communal, le 2 novembre, du crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques et la rénovation de la toiture de Beausobre II. Les travaux d'échafaudages ont été adjugés à ES Echafaudages Service SA, à Préverenges, les travaux d'étanchéité, isolation et végétalisation à Etanchéité 2000 SA, à Renens. Enfin, les travaux de ferblanterie seront exécutés par J.J. Richard-Ber SA, à Bremblens.

### RENOUVELLEMENT DES SERVEURS

Suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis concernant le renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde, un appel d'offres public a été lancé.

Treize offres ont été évaluées. Sur cette base, la Municipalité a décidé d'adjuger le marché à la Société API SA, à Lausanne.

### ASSURANCES DE PERSONNES

Le Service des finances a procédé à un appel d'offres selon la procédure des marchés publics pour le renouvellement des assurances de personne. Sont concernées : l'assurance accidents selon la LAA, accident complémentaire selon la LAA, perte de gain maladie. Trois offres ont été reçues. Après évaluation, la Municipalité a décidé d'adjuger le renouvellement de ces assurances au Groupe Mutuel, à Martigny.

## Quoi de neuf?

### ELECTIONS FRANÇAISES

Comme en 2007 et 2012, le Consulat de France à Genève a sollicité la Ville de Morges pour lui trouver des locaux pour que les ressortissants français qui le souhaitent puissent participer aux élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai, puis aussi aux législatives des 4 et 18 juin.

Les Français résidant en Suisse pourront participer à l'élection de députés qui représenteront les Français de l'étranger, dont un pour la Suisse.

Le Consulat de France utilisera les salles dites de milice de l'Arsenal. Celles-ci se composent d'une salle de conférence de huitante places, de trois salles de théorie de 20 places de la cafétéria ainsi que du hall. Cet espace permettra d'accueillir cinq bureaux de votes avec 8'900 électeurs inscrits.



### MORGES BIEN NOTÉE PAR L'ONG SOLIDAR

L'organisation non gouvernementale Solidar Suisse a évalué l'engagement des communes suisses en matière de responsabilité et de solidarité envers les pays les plus pauvres. La Commune de Morges obtient le résultat de « quatre globes », correspondant à un score situé entre 50 et 75 points, sur un maximum de 100 points, et se voit décerner une distinction pour ce résultat. En tout, neuf villes romandes ont obtenu « quatre globes ».

Deux thématiques sont analysées par le Rating Solidar : 1) l'intégration de critères sociaux dans les achats publics afin d'éviter de se procurer des biens produits à l'étranger dans des conditions inhumaines et 2) le soutien à des projets de coopération au développement.

Les résultats de l'étude s'avèrent encourageants. Cette année, sur les 88 communes analysées, 12 communes (au lieu de 8 lors de la précédente étude) ont décroché la meilleure distinction possible. Morges figurait pour la première fois dans cette étude.

### Achats publics équitables

La Confédération, les cantons et les communes achètent chaque année pour environ 40 milliards de francs en biens et services. Une partie de cette somme concerne des produits fabriqués à l'étranger dans des conditions inhumaines. Ce rating vise à sensibiliser les autorités publiques afin qu'elles se comportent de manière responsable. Compte tenu du volume de leurs achats, elles peuvent contribuer à des conditions de travail plus décentes dans le Sud.

### COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Conseil communal a voté un crédit de CHF 30'000.- pour la coopération au développement. Pour l'aider et l'appuyer dans ses choix, la Municipalité a décidé de s'entourer de l'expertise de la FEDEVACO. La Municipalité a porté son choix sur les 2 projets suivants :

- Projet retenu : N° 16-88 – Association Terre des Hommes : initiative en faveur du droit à la santé des jeunes enfants et de leur mère au Bangladesh. Budget de CHF 15'000.-.
- Projet retenu : N° 16-49 – Association Solidar : organisation de femmes développant leurs communautés au Nicaragua. Budget de CHF 15'000.-.

### Finalité et objectifs des projets

**Bangladesh** : le projet a pour objectif d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant dans deux régions du Bangladesh via le renforcement des capacités des acteurs communautaires et des services gouvernementaux de santé de base. Le projet s'intègre dans la stratégie nationale du développement sanitaire. Une convention de partenariat entre Terre des Hommes et le Ministère de la Santé a été signée pour mettre en place des structures éducatives pour la santé, des actions de promotion de certaines pratiques de prévention, le traitement des urgences, des outils d'identification au niveau des structures communautaires, une préparation à la réduction des risques en cas de catastrophe.

Les bénéficiaires de ce projet sont 15'000 femmes enceintes ou mères allaitantes, 2'000 adolescentes et 45'000 enfants âgés de moins de 5 ans. Les familles de ces personnes et leur environnement direct sont également concernés.



**Nicaragua** : La Région autonome de l'Atlantique Nord (RAN) est une des plus pauvres et des plus isolées du pays, touchée par la guerre dans les années 70-80 et par les conflits armés des années 90. 50% de la population a moins de 15 ans et 83% vit en zone rurale. La région manque d'infrastructures routières, de communications (internet, téléphone) et a un réseau d'électricité insuffisant (35% de couverture). Les indices de la violence dans la famille sont élevés. Les débouchés économiques pour les femmes et les jeunes sont rares. En 2014, le Réseau national des femmes contre la violence a rapporté 75 féminicides. Le projet a pour buts de :

- réduire la violence à l'égard des femmes
- améliorer la situation socio-économique et psychologique des femmes et de leurs familles
- contribuer au bien-être des communautés les plus pauvres

Pour ce faire, divers moyens sont mis en œuvre : appui et suivi juridique, psychologique et affectif des survivant(e)s de la violence liée au genre ; prévention et sensibilisation en milieu scolaire ; octroi de crédits à des femmes ; légalisation de propriétés ; formation et accès à l'éducation formelle et technique des jeunes dirigeants des organisations ; développement de projets économiques (ex : production de cacao).

### VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT

La Ville a été approchée par l'Association «Villes contre la peine de mort» afin d'adhérer au mouvement réunissant les villes pour l'abolition de la peine de mort dans le monde.

La Ville de Genève et celle de Delémont ont rejoint l'appel de la plateforme d'organisations abolitionnistes, emmenées par l'ONG (organisation non gouvernementale) catholique Sant'Egidio. Nous avons eu un contact avec Amnesty International, qui fait également partie intégrante de la coalition. C'est ainsi que la Ville de Morges a décidé de signer l'appel dans la mesure où cela rejoint sa politique de solidarité internationale et de défense des droits humains.

Afin de marquer notre engagement, le 30 novembre 2016, le giratoire de la Longeraie a été éclairé en vert afin de rappeler notre participation.

### AU CHAUD À LA PATINOIRE

La résiliation du bail du restaurant de la patinoire par les locataires ce printemps nous a obligés à réorganiser l'utilisation des espaces. D'une part, la Commune a conclu une convention avec l'AREMS pour l'utilisation des locaux. D'autre part, la Municipalité a mené une réflexion sur l'utilisation temporaire du local chauffé situé au rez de la patinoire.

La mise à disposition de ce local durant les heures d'ouverture au public de la patinoire correspond à un réel besoin. Les accompagnants des jeunes membres des sociétés sportives ont également émis le souhait de pouvoir se réchauffer durant les périodes d'entraînement de leurs enfants. Un distributeur de boissons chaudes et un autre pour les boissons froides sont en place depuis début octobre. En attendant l'affectation définitive de ce local, il est apparu opportun de mettre à disposition cette surface pour des sociétés ou des clubs sportifs, voire pour des particuliers.